

Mémoire de l'Université McGill

Présenté à la Commission des relations avec les citoyens à l'occasion des consultations générales et auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé « La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 »

15 août 2025



McGill

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Sommaire | 3 |
| Commentaires | 4 |
| Quatre principes directeurs pour repenser l’immigration universitaire | 4 |
| Une immigration universitaire stratégique pour l’avenir du Québec | 5 |
| Un environnement réglementaire instable et contre-productif | 7 |
| Recrutement de professeurs et de chercheurs : entre ambition et obstacles | 9 |
| Pour une approche différenciée et équitable | 11 |
| Recommandations | 12 |

Sommaire

Fondée en 1821, l'Université McGill est l'une des grandes universités de recherche du monde. Située au cœur de Montréal, elle accueille une communauté étudiante issue de plus de 150 pays, attirée par un environnement académique d'excellence, reconnu pour son rayonnement international et sa contribution active aux grands enjeux de société.

Par ses activités d'enseignement, de recherche et d'innovation, McGill contribue de manière significative au développement de secteurs clés pour l'avenir du Québec, notamment en santé, en intelligence artificielle et en développement durable.

Dans chacun de ces domaines stratégiques, la présence de talents venus d'ailleurs, qu'il s'agisse d'étudiantes et d'étudiants, de chercheuses et chercheurs postdoctoraux, de professeures et professeurs, de chercheuses et chercheurs ou d'autres professionnelles et professionnels hautement qualifiés, représente un levier important pour notre capacité collective à innover, à former la relève et à soutenir la prospérité du Québec. Leur apport, loin d'être accessoire, renforce les capacités de recherche, répond à des besoins croissants en main-d'œuvre spécialisée et favorise l'établissement de liens durables entre le Québec et les grands réseaux scientifiques mondiaux.

Dans cette perspective, McGill porte une attention soutenue aux politiques publiques qui encadrent l'accueil, l'accompagnement et la rétention de ces talents. C'est pourquoi elle participe à la consultation en vue de la planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029. Dans un contexte de vive concurrence à l'échelle internationale, il devient crucial que les règles d'immigration tiennent compte de la diversité des réalités institutionnelles, notamment celles qui distinguent les collèges privés des universités, appuient les pratiques responsables et reconnaissent les modèles qui s'arriment pleinement aux ambitions économiques, scientifiques et sociales du Québec.

Au fil des dernières années, toutefois, le cadre réglementaire s'est considérablement complexifié. Des réformes successives, parfois mises en œuvre avec peu de consultation auprès des établissements d'enseignement supérieur et sans coordination entre les paliers de gouvernement, ont généré une instabilité importante dans la gestion de l'immigration universitaire. Cette situation a pour effet de brouiller le message du Québec à l'international, de compliquer la planification institutionnelle et de fragiliser certaines trajectoires étudiantes. Même les établissements les mieux outillés, comme le nôtre, ont de la difficulté à s'adapter à

la cadence et à la logique de ces changements. Ce déficit de prévisibilité et de cohérence nuit à la capacité du Québec à attirer les talents qui contribueront à bâtir son avenir. À l'Université McGill, cette situation a entraîné une diminution de 21,8 % du nombre de demandes d'admission émanant d'étudiants internationaux depuis l'automne 2024.

C'est dans cet esprit que s'inscrit le présent mémoire. Il entend apporter une perspective institutionnelle fondée sur l'expérience concrète du terrain, sur les responsabilités que nous partageons envers les personnes que nous accueillons, et sur la nécessité de recentrer les politiques d'immigration sur des objectifs clairs, stables et porteurs.

Par une série de propositions concrètes, McGill souhaite contribuer à une immigration universitaire alignée sur les priorités du Québec : une immigration de qualité, intégrée, stratégique, et résolument tournée vers la recherche, la formation et l'innovation pour les décennies à venir.

Commentaires

Quatre principes directeurs pour repenser l'immigration universitaire

L'immigration universitaire est aujourd'hui à un tournant. Bien qu'elle soit largement reconnue comme un moteur de croissance pour le Québec, sur le plan tant économique que scientifique et démographique, les modalités qui l'encadrent tendent à se complexifier et à se fragmenter. Dans ce contexte, certaines mesures, souvent ponctuelles et peu coordonnées, ont limité la capacité des universités à assumer pleinement leur mission.

C'est ainsi que McGill propose une lecture réfléchie des politiques d'immigration universitaire, articulée autour de quatre principes directeurs. Ceux-ci, à notre avis, devraient guider toute réforme visant à favoriser un meilleur arrimage entre attractivité, cohérence administrative et retombées concrètes pour la société québécoise.

- **Prévisibilité** : L'accueil de talents internationaux repose sur une capacité à planifier à long terme. Il s'agit de processus complexes, engagés plusieurs mois, voire plusieurs années à l'avance. Les budgets des universités étant directement liés aux inscriptions étudiantes, la stabilité et la prévisibilité des politiques d'immigration sont essentielles pour permettre une planification fiable et efficace des activités académiques et de recherche. L'accumulation de modifications réglementaires, en l'absence de mécanismes de transition ou de concertation, crée une incertitude difficilement conciliable avec une gestion responsable. Un cadre clair, stable et doté d'interlocuteurs identifiés permettrait d'assurer une meilleure prévisibilité pour l'ensemble des parties prenantes.
- **Différenciation** : Le réseau universitaire du Québec est riche d'une grande diversité de missions et de vocations. Certains établissements privilégient la formation de proximité et la régionalisation, d'autres mettent l'accent sur la recherche de pointe et les collaborations internationales. Une approche uniforme tend à gommer ces complémentarités. À l'inverse, une différenciation assumée et fondée sur des données objectives, tenant compte des lieux où la recherche est réellement effectuée et où un potentiel concret de croissance existe au bénéfice du Québec, permettrait de reconnaître objectivement les missions distinctes, les capacités réelles et les contributions spécifiques de chaque établissement.
- **Responsabilité** : L'immigration universitaire est un chantier collectif qui repose sur des engagements clairs de la part de chaque acteur. Les universités ont la responsabilité de recruter avec rigueur et intégrité, d'admettre des étudiantes et étudiants ayant démontré leur capacité à réussir, et de leur offrir des services d'accompagnement adaptés favorisant leur intégration. En retour, elles devraient pouvoir compter sur un cadre équitable, qui reconnaît les efforts sérieux et soutient les pratiques responsables. Plutôt que de viser uniquement le contrôle ou la sanction, une politique d'immigration efficace vise à créer un écosystème performant, au bénéfice de la société québécoise.

- **Collaboration** : La cohérence et l'efficacité des politiques d'immigration universitaire reposent sur un alignement constant entre les autorités publiques et les établissements. Une coordination étroite entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et les universités est essentielle pour éviter les décisions fragmentées, réduire les incohérences et assurer une planification prévisible. Des mécanismes de consultation réguliers et structurés renforceraient la qualité des décisions et la capacité collective à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement et les établissements.

Une immigration universitaire stratégique pour l'avenir du Québec

Dans le débat public, l'immigration étudiante est parfois abordée sous un angle essentiellement quantitatif ou administratif. Pourtant, réduire la contribution des talents internationaux à une simple variable d'ajustement démographique ou à une source de revenus pour les établissements, c'est méconnaître le rôle structurant de ces talents au sein de l'écosystème du savoir québécois. Lorsqu'elle est bien encadrée, l'immigration universitaire constitue un levier stratégique : elle renforce la capacité d'innovation, soutient la recherche de pointe, alimente la diplomatie scientifique et prépare les transitions économiques, sociales, technologiques et environnementales à venir.

Les étudiantes et étudiants internationaux représentent un segment distinct de l'immigration temporaire. Jeunes, qualifiés et porteurs d'aspirations académiques et professionnelles élevées, ils investissent personnellement dans leur parcours au Québec. Leur intégration repose sur des établissements qui en assurent directement la sélection, l'encadrement et la diplomation. Ce modèle s'est avéré à la fois efficace et peu coûteux pour l'État. Ces personnes arrivent déjà formées, génèrent des retombées économiques importantes, contribuent à la production de connaissances, participent à la francisation fonctionnelle et enrichissent le capital social du Québec.

Les retombées de cette immigration dépassent largement les campus. En 2022, la présence d'étudiants internationaux au Québec représentait une contribution directe de plus de 3,8 milliards de dollars au produit intérieur brut de la province, selon *l'Évaluation de l'impact économique de l'éducation internationale au Canada* produite par Affaires mondiales Canada. À McGill seulement, près de 12 000 étudiantes et étudiants internationaux sont inscrits, issus de plus d'une centaine de pays. Leur apport se manifeste non seulement dans les salles de classe, mais aussi dans les laboratoires, les centres d'innovation, les cliniques universitaires, les incubateurs d'entreprises et les milieux communautaires. Par leur présence, ils contribuent à bâtir des passerelles durables entre le Québec et les grandes régions du monde, tout en renforçant le rayonnement de nos établissements et le positionnement géopolitique du Québec comme société ouverte, dynamique et intellectuellement influente.

Ce rôle est d'autant plus crucial aux cycles supérieurs, où les étudiantes et étudiants internationaux agissent aussi comme collaborateurs d'enseignement et de recherche, vecteurs de transfert technologique et agents de mobilisation des connaissances. Dans plusieurs domaines stratégiques, leur présence est directement liée à la poursuite des activités de recherche. Une baisse du nombre de candidatures internationales ou un allongement des délais de traitement des permis d'études a des effets néfastes immédiats et graves sur la capacité du Québec à honorer ses engagements en matière de recherche, de partenariats et de financement compétitif.

Au-delà de leurs études, un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux choisissent de s'établir durablement au Québec, renforçant ainsi le bassin de talents hautement qualifiés dont notre économie a besoin. Ces personnes, déjà intégrées dans nos établissements, sont en mesure de contribuer rapidement et efficacement au marché du travail, en particulier dans des secteurs en tension comme les technologies de pointe, la santé, le génie, la recherche et l'enseignement supérieur. Elles participent aussi à l'essor de l'innovation et à la création d'entreprises, tout en consolidant la vitalité culturelle, linguistique et sociale de nos communautés.

Favoriser la transition des diplômées et diplômés internationaux vers la résidence permanente permet non seulement de rentabiliser l'investissement collectif en matière de formation et d'accueil, mais aussi d'assurer une continuité précieuse entre la recherche menée dans nos universités et son application dans les milieux industriels, institutionnels et communautaires. Ces trajectoires d'établissement contribuent directement à la prospérité du Québec, à sa capacité d'adaptation face aux pénuries de main-d'œuvre et à son ambition de se positionner comme une société de savoir compétitive à l'échelle mondiale.

Soulignons toutefois que les étudiants internationaux ne s'inscrivent pas tous dans une trajectoire migratoire menant à une installation durable au Québec. Nombre d'entre eux sont plutôt dans un parcours de transit migratoire, à l'image de nombreux Québécois qui poursuivent leurs études à l'étranger avant de revenir enrichis de nouvelles compétences. Plusieurs viennent ainsi acquérir, notamment à McGill, une formation de haut niveau reconnue mondialement, avant de retourner dans leur pays d'origine ou de poursuivre leur cheminement professionnel ailleurs.

Ce phénomène ne diminue en rien la valeur de leur passage au Québec, bien au contraire. En effet, il s'inscrit dans une dynamique plus large de diplomatie scientifique. En accueillant ces talents, le Québec participe à la circulation internationale des savoirs, à la consolidation de réseaux de collaboration durables et à l'affirmation de son rôle dans les grandes communautés scientifiques. Ces liens soutiennent l'innovation conjointe, favorisent une meilleure compréhension mutuelle et renforcent la capacité de la province à contribuer aux enjeux de la société.

Ce rôle structurant de l'immigration universitaire dans la diplomatie scientifique a d'ailleurs été reconnu par le Fonds de recherche du Québec, qui en fait un pilier de la stratégie québécoise en la matière. En facilitant les échanges entre chercheuses et chercheurs, en appuyant les formations conjointes et en favorisant l'émergence de réseaux d'expertise partagée, l'immigration universitaire permet au Québec de s'arrimer aux grands débats internationaux et d'y participer activement.

Le départ de ces diplômées et diplômés vers d'autres horizons ne saurait être interprété comme une perte. Il témoigne plutôt de l'influence croissante du Québec dans les sphères académiques et professionnelles internationales. Ces personnes deviennent, par leur trajectoire, des ambassadrices et ambassadeurs de notre expertise, de nos institutions et de nos valeurs. Elles contribuent à accroître la visibilité du Québec sur la scène internationale et à en renforcer l'attractivité auprès de futurs partenaires économiques, scientifiques et culturels.

Ce capital relationnel engendre des retombées concrètes. Le gouvernement du Québec s'appuie d'ailleurs régulièrement sur ces réseaux dans le cadre de ses actions à l'international, notamment par l'entremise de son réseau de représentations à l'étranger. Ce levier est activement mobilisé pour soutenir les efforts de développement économique, promouvoir la culture québécoise et faire rayonner l'excellence de notre écosystème d'enseignement supérieur.

Dans cette perspective, il importe que la diversité des profils et des parcours au sein de l'immigration étudiante soit prise en compte dans les politiques publiques et intégrée de manière nuancée dans les orientations stratégiques en matière d'immigration. L'objectif ne devrait pas se limiter à attirer des personnes susceptibles de s'établir à long terme, mais inclure également la pleine valorisation de celles qui, même temporairement, participent activement à l'influence, au positionnement stratégique et au rayonnement du Québec sur la scène internationale.

À ce titre, il est essentiel que les politiques publiques ne viennent ni freiner ni décourager l'accueil de talents internationaux lorsqu'ils sont recrutés dans un cadre rigoureux et porteur. Soutenir une immigration universitaire bien encadrée, stratégiquement différenciée et alignée sur les priorités collectives du Québec n'est pas un luxe : c'est une condition nécessaire pour assurer la compétitivité, l'attractivité et la résilience de notre société face aux défis de demain.

Un environnement réglementaire instable et contre-productif

Malgré les contributions indéniables de l'immigration universitaire au développement du Québec, le cadre réglementaire qui la régit s'est considérablement complexifié, compromettant par moments sa stabilité, sa lisibilité et son efficacité. Depuis 2018, de nombreuses modifications ont été apportées aux programmes, aux seuils, aux processus d'approbation et aux critères d'admissibilité, au niveau tant fédéral que provincial. Certaines ont été mises en œuvre sans préavis, d'autres sans coordination entre les ministères concernés. Ces changements, pris ensemble, ont engendré une incertitude persistante dans la gestion de l'immigration universitaire, qui a eu des répercussions concrètes sur la planification institutionnelle, la crédibilité des établissements et le parcours des personnes concernées.

L'exemple du décret ministériel de février 2025, qui plafonne le nombre de Certificats d'acceptation du Québec (CAQ) pour études en fonction de critères comme la langue d'enseignement, la localisation régionale ou le type de programme, illustre bien certaines limites du cadre actuel. En l'absence de données accessibles, de logique transparente ou de mécanismes d'exception, ce plafonnement entraînera, si ce n'est déjà fait, des effets systémiques. Des programmes de cycles supérieurs dans des domaines stratégiques seront ainsi ralentis dans leur développement, malgré une forte demande internationale et des

besoins documentés en main-d'œuvre hautement qualifiée. Cela affecte non seulement les laboratoires et les partenariats, mais aussi l'ensemble des écosystèmes d'innovation régionaux.

Cette instabilité a également un impact sur la réputation du Québec comme destination d'études. Les étudiantes et étudiants internationaux, ainsi que les chercheurs que l'on souhaite recruter, évaluent l'environnement non seulement sur la base de la qualité académique, mais aussi en fonction de la clarté des règles, de la rapidité des processus et de la cohérence des engagements. Une couverture médiatique négative, une modification soudaine du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) ou un durcissement imprévu des critères peuvent freiner l'intérêt de candidats hautement qualifiés. Or, la confiance met du temps à se rétablir lorsqu'elle est ébranlée.

Dans sa forme actuelle, le cadre réglementaire semble parfois pénaliser les établissements qui s'engagent avec rigueur, tout en n'incitant pas suffisamment à la responsabilisation dans l'ensemble du réseau. Sans réforme structurée, fondée sur les principes de prévisibilité, de transparence et de différenciation, le système québécois d'immigration universitaire risque de se heurter à des enjeux de cohérence, d'efficacité et d'acceptabilité.

Bien que McGill estime que l'abrogation complète du décret imposant des quotas sur l'émission des CAQ constituerait la solution la plus cohérente à long terme, nous nous abstenons de la recommander officiellement à ce stade-ci. La réputation du Québec comme destination d'études étant grandement fragilisée, une telle mesure risquerait de rester largement théorique si elle n'était pas accompagnée d'un redressement clair de l'image et du positionnement du Québec à l'échelle internationale. Dans le contexte actuel, la simple abolition immédiate des plafonds pourrait donc produire peu d'effets concrets sur l'attractivité du Québec comme destination d'études.

À défaut d'une réforme substantielle, une révision ciblée du décret demeure, selon nous, nécessaire. À tout le moins, les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs en recherche devraient être exemptés des plafonds actuels. Ces personnes, généralement recrutées à l'issue de processus compétitifs et appelées à contribuer à des projets de recherche structurants, jouent un rôle direct et essentiel dans l'innovation, la formation de la relève et le développement de la souveraineté scientifique du Québec. Les soumettre à des limites quantitatives va à l'encontre des objectifs que le gouvernement affirme vouloir atteindre.

À tout le moins, les renouvellements de CAQ devraient être exclus des quotas annuels alloués aux universités. Une telle exemption renforcerait la prévisibilité pour elles en leur permettant de planifier plus efficacement les admissions, sans être pénalisées pour des étudiantes et étudiants déjà présents au Québec. Elle contribuerait également à la stabilité administrative et académique, tout en réduisant les risques d'interruption dans le parcours d'études.

Si aucune révision n'est envisagée et que le gouvernement entend maintenir un mécanisme de plafonnement, celui-ci devrait prévoir un modèle de croissance pluriannuel. Un tel cadre offrirait aux universités la possibilité de mieux planifier leurs activités, d'ajuster leurs services et de soutenir le développement progressif de programmes stratégiques, notamment en recherche. Il favoriserait également une collaboration plus efficace avec le MIFI en assurant un partage d'information en temps utile et une gestion fluide des admissions.

Recrutement de professeurs et de chercheurs : entre ambition et obstacles

Le Québec affiche, à juste titre, des ambitions élevées en matière d'innovation scientifique. La Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI²), les zones d'innovation et les investissements en intelligence artificielle, en transition énergétique ou encore dans les sciences de la vie sont autant d'initiatives structurantes. Pour les concrétiser, toutefois, le recrutement international de professeures, professeurs, chercheuses et chercheurs de haut niveau constitue un enjeu crucial. Or, il subsiste actuellement un angle mort dans les politiques d'immigration à ce chapitre.

Le cas des États-Unis illustre particulièrement bien les limites du système actuel. Malgré une proximité géographique et scientifique évidente, il demeure complexe d'attirer durablement au Québec des talents américains, y compris dans un contexte où certains facteurs politiques incitent à envisager une mobilité internationale accrue. Les démarches administratives sont nombreuses, les passerelles entre l'immigration temporaire et permanente limitées, les délais souvent longs, et les catégories d'immigration en vigueur ne reflètent pas toujours les spécificités du milieu universitaire.

Le recours au *Volet 4 : Talents d'exception* du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), par exemple, s'avère dans les faits peu adapté aux réalités de ces recrutements. Une interprétation trop restrictive du critère d'exception, par exemple lorsqu'il est limité aux titulaires de chaires de recherche ou aux universitaires francophones, réduit considérablement l'efficacité du programme. Des profils pourtant remarquables, dont la contribution scientifique est reconnue à l'échelle internationale, risquent alors d'être écartés en raison de critères excessivement rigides. Cette approche va à l'encontre des objectifs affichés du gouvernement, puisqu'elle crée des obstacles inutiles, y compris pour des candidates et candidats francophones ou provenant de pays francophones, qui devraient pourtant s'intégrer rapidement au Québec. Cette situation non seulement nuit à l'agilité des établissements, mais aussi affaiblit la compétitivité du Québec dans la course mondiale aux talents.

C'est précisément pour répondre à ces défis que nous proposons des ajustements ciblés à ce mécanisme. Le MIFI a déjà reconnu la nécessité de permettre l'admission de personnes non francophones ou non francotropes, mais dont le profil est exceptionnel. Afin de concrétiser cette orientation et de mieux répondre aux besoins du réseau universitaire, il serait pertinent de

- 1.** prévoir un quota suffisant de talents non francophones ou non francotropes dans le cadre du Volet 4;
- 2.** s'assurer que les invitations ne soient pas fondées exclusivement sur des critères linguistiques;
- 3.** veiller à ce que le Fonds de recherche du Québec (FRQ) évalue les candidatures avant tout sur la qualité scientifique, en adoptant une interprétation souple du caractère exceptionnel, de manière à inclure des chercheurs ne détenant pas formellement une chaire.

Plus largement, l'absence d'un mécanisme clair et adapté pour le personnel enseignant et de recherche recruté à l'international nuit à la capacité des universités de répondre à leurs priorités. Des retards ou des incertitudes peuvent nuire à l'intégration des personnes concernées, retarder le démarrage de projets ou affecter la gestion des chaires. Ces situations affaiblissent la crédibilité institutionnelle, réduisent l'agilité des universités et peuvent compromettre le développement de pôles d'excellence et de partenariats internationaux.

Ces limites ont également un impact sur la capacité du Québec à participer pleinement à de grands programmes internationaux. Des initiatives telles qu'Horizon Europe, les projets Apogée ou les réseaux de recherche stratégiques reposent sur l'implication de chercheuses et chercheurs expérimentés, aptes à diriger des équipes, à obtenir du financement et à représenter le Québec sur la scène mondiale. Lorsqu'il est plus simple d'embaucher un professeur à Boston ou à Zurich que de le recruter à Montréal, c'est le Québec qui est perdant.

Bien que McGill soutienne pleinement les efforts du gouvernement en matière de francisation et contribue activement à la protection et à la valorisation de la langue française, il demeure essentiel de tenir compte du contexte concurrentiel du recrutement et de la rétention des talents à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, des ajustements ciblés et pragmatiques aux mécanismes existants permettraient de mieux concilier les objectifs linguistiques du Québec avec ses ambitions scientifiques et économiques.

Pour que les investissements majeurs consentis en recherche, en infrastructures et en partenariats portent pleinement leurs fruits, ils doivent s'accompagner d'outils favorisant la mobilité des talents. La souveraineté scientifique repose aussi sur la capacité à attirer, à retenir et à valoriser les personnes qui la font vivre. Il apparaît donc pertinent de concevoir un mécanisme spécifique, simple et fiable, adapté aux réalités du personnel académique et de recherche. Inspiré des meilleures pratiques internationales, ce mécanisme devrait s'appuyer sur la confiance institutionnelle, la qualité des candidatures et leur contribution attendue à la mission universitaire.

Pour une approche différenciée et équitable

Depuis le début de la réforme du cadre d'immigration temporaire, une logique de traitement uniforme semble avoir guidé certaines décisions gouvernementales. Cette approche, bien que compréhensible sur le plan administratif, ne tient pas compte de la diversité du réseau de l'enseignement supérieur. Les universités et les collèges privés présentent des réalités très différentes, tant dans leurs missions que dans leurs capacités d'encadrement. Une approche indifférenciée affaiblit les établissements qui recrutent avec rigueur, sans nécessairement corriger les dérives observées ailleurs dans le réseau.

Plusieurs universités québécoises, dont McGill, ont adopté une approche sélective et encadrée du recrutement international. Chaque candidature fait l'objet d'une évaluation approfondie, les taux d'acceptation sont limités, et un accompagnement académique, linguistique et social est offert. Ces efforts, motivés par un souci d'excellence et de responsabilité, mériteraient d'être mieux reconnus dans les politiques publiques. Or, à ce jour, tous les établissements continuent d'être soumis aux mêmes critères, sans considération pour le degré de sélectivité ou de soutien offert.

Ce manque de différenciation est particulièrement manifeste dans le traitement réservé aux universités anglophones. Depuis 2024, leurs diplômés sont exclus du PEQ, et ce, même lorsqu'ils suivent des cours de français, vivent, travaillent et s'intègrent activement à la société québécoise. Dans le même temps, le MES souhaite confier aux universités anglophones un rôle accru en matière de francisation. Il serait cohérent, dans une logique de réciprocité, que leurs étudiantes et étudiants puissent également accéder de nouveau au PEQ, comme c'était le cas auparavant.

Au-delà de la distinction entre francophones et anglophones, la différenciation pourrait s'appuyer sur des indicateurs objectifs et transparents : sélectivité des admissions, nature des programmes, performance à la diplomation, contribution à la recherche, participation à la francisation, qualité de l'encadrement. De tels critères permettraient de concentrer les efforts là où ils sont les plus efficaces, tout en évitant des mesures de portée générale qui risquent de produire des effets contre-productifs.

La création d'un statut d'« établissement d'enseignement supérieur reconnu », appuyé sur des critères rigoureux et transparents, permettrait d'instaurer une relation de confiance entre l'État et les établissements qui s'engagent pleinement dans le recrutement, l'intégration et la réussite des talents internationaux. Ce mécanisme favoriserait une allocation plus ciblée et efficiente des ressources et des autorisations, tout en soutenant les objectifs collectifs du Québec.

Parallèlement, il conviendrait que le gouvernement applique des mécanismes de reddition de comptes plus stricts envers les établissements – universités ou collèges privés – qui contreviennent aux principes fondamentaux de l'immigration étudiante responsable, que ce soit par négligence ou par choix stratégique. Cette responsabilité implique également que les établissements démontrent qu'ils admettent des étudiantes et étudiants ayant les capacités académiques nécessaires pour réussir, et qu'ils disposent des services d'accompagnement adéquats pour soutenir leur parcours. Si ces conditions étaient systématiquement réunies, une grande partie du problème que le Québec cherche à résoudre serait déjà atténuée. Le nombre d'étudiants fantômes ou la proportion de demandeurs d'asile se manifestant peu après leur arrivée pourraient servir d'indicateurs objectifs à cet égard. L'éducation ne doit pas devenir une passerelle vers une arrivée irrégulière au Canada : elle doit rester un vecteur structuré et crédible d'intégration et de développement, tant pour les personnes que pour la société québécoise. En tolérant les manquements d'une poignée d'acteurs, on fragilise la crédibilité de l'ensemble du secteur.

Recommandations

Pour une politique d'immigration universitaire cohérente, différenciée et tournée vers l'avenir

Le Québec ne pourra répondre aux défis économiques, scientifiques, sociaux et démographiques qui se profilent sans une politique d'immigration universitaire ambitieuse, rigoureuse et fondée sur la reconnaissance de l'expertise institutionnelle. Au moment où plusieurs territoires réorientent leurs politiques pour mieux attirer les talents hautement qualifiés, le maintien du statu quo comporte des risques. La capacité du Québec à demeurer compétitif dépendra en grande partie de son appui aux établissements qui recrutent avec exigence, forment avec rigueur et accompagnent leurs étudiants avec engagement.

Cette orientation suppose un changement d'approche. Plutôt que de privilégier des cadres uniformes ou fondés sur une logique de précaution généralisée, le gouvernement devrait s'appuyer davantage sur les forces démontrées du réseau universitaire, reconnaître les pratiques éprouvées et en amplifier les effets positifs. Il en va non seulement de la performance des établissements, mais également du positionnement du Québec comme pôle de savoir à l'échelle mondiale.

Dans cet esprit, McGill propose quatre recommandations :

- 1. Instaurer un statut d'établissement d'enseignement supérieur reconnu :** Créer un mécanisme différencié pour les établissements qui démontrent une rigueur avérée dans le recrutement, l'encadrement et la réussite des talents internationaux. Ce statut, fondé sur des critères transparents (sélectivité, diplomation, recherche, francisation), permettrait une allocation plus efficace des autorisations et un partenariat fondé sur la confiance.
- 2. Mettre en place un mécanisme d'immigration adapté au personnel académique et scientifique :** Développer une voie d'immigration claire, souple et prévisible pour le recrutement de professeures, professeurs, chercheuses et chercheurs internationaux, mieux alignée sur les besoins du milieu universitaire et les ambitions scientifiques du Québec en modifiant le *Volet 4 : Talents d'exception* du PSTQ.
- 3. Réviser les règles d'accès au PEQ pour les diplômés des universités anglophones :** Permettre un accès équitable au PEQ pour les diplômées et diplômés issus d'établissements de langue anglaise qui démontrent leur intégration linguistique, sociale et professionnelle, en cohérence avec leur rôle accru en matière de francisation.
- 4. Stabiliser le cadre réglementaire et l'adapter à l'immigration universitaire :** Exclure les renouvellements de CAQ et les étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs des plafonds actuels. Si un mécanisme de quotas est maintenu, le fonder sur un modèle de croissance pluriannuel, transparent et prévisible, permettant aux universités de planifier adéquatement leurs activités stratégiques.

Ces recommandations s'inscrivent dans une logique de partenariat durable entre l'État et les universités. Elles visent à favoriser un juste équilibre entre encadrement et autonomie, entre vision stratégique et efficacité opérationnelle. Elles supposent également la mise en place de processus clairs et concertés favorisant l'intégration et une collaboration étroite et continue entre le MES, le MIFI et les établissements universitaires, afin d'éviter les incohérences et d'assurer une action coordonnée. L'immigration universitaire, bien encadrée, constitue une opportunité à structurer collectivement. Elle peut devenir un puissant levier pour la prospérité et le rayonnement du Québec, à condition que nous fassions le pari de la confiance, de la différenciation et de la responsabilité partagée.

